

. 2 .

To urge — freeze immediately the assets of [unclear] 57.

4. D'exhorter les Etats membres à geler immédiatement les avoirs de l'Etat haïtien et à mettre immédiatement en application un *Trade Embargo* commercial à l'encontre d'Haïti, sauf dans les cas exceptionnels d'ordre humanitaire.

II

1. De répondre à la requête du Président Jean-Bertrand Aristide en mettant sur pied une Mission civile d'appui et de renforcement de la démocratie constitutionnelle en Haïti (OEA/DEMOC) qui devra se rendre dans ce pays dans le but de faciliter le rétablissement et le renforcement des institutions démocratiques, le plein respect de la Constitution et des droits de l'homme de tous les Haïtiens, et pour appuyer l'administration de la justice et le fonctionnement approprié de toutes les institutions qui rendent possible l'atteinte de ces objectifs. Cette Mission devra bénéficier des garanties indispensables pour assurer la sécurité de ses membres.

2. De confier au Secrétaire général le soin d'organiser l'OEA/DEMOC et de financer cette mission avec un Fonds spécial qui sera créé. D'exhorter les Etats membres, les Observateurs permanents et la communauté internationale à faire immédiatement des apports et à verser des contributions en vue de la matérialisation de cette Mission.

III

1. De charger le Secrétaire général de tenir informés les ministres des relations extérieures, par le truchement du Conseil permanent sur l'efficacité des mesures adoptées pour qu'ils déterminent, le cas échéant, les mesures ultérieures.

2. De charger en outre le Secrétaire général de faire rapport sur les activités de la Mission OEA/DEMOC.

3. De charger le Secrétaire général de garder ouvertes les filières de communication avec les institutions politiques démocratiquement constituées et avec d'autres secteurs d'Haïti en vue de créer le terrain favorable au dialogue pour assurer les manières de rendre possible le retour à ses fonctions du Président Jean-Bertrand Aristide, ainsi que les garanties pertinentes.

4. De communiquer la présente résolution à l'Organisation des Nations Unies et de demander à ses pays membres d'adopter les mêmes mesures convenues par les pays américains.

31/03728.91P(5)